



**ACCUEIL PETITE ENFANCE**  
**CELLULE DE VEILLE COVID 19 RISQUE DE FERMETURE EN RAISON DE PERTES FINANCIERES**  
**ADAPTATION DU DISPOSITIF**

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé en date du 17 décembre dernier, d'adapter le dispositif pour les interventions de la cellule de veille visant à faire face au risque de fermeture du milieu d'accueil pour raison financière.

Jusqu'à présent le dispositif visait à intervenir en cas de risque de fermeture imminente d'un milieu d'accueil en raison des pertes financières résultant du covid.

Le Gouvernement a décidé d'élargir le dispositif afin de permettre une intervention de la cellule de veille dans les situations suivantes :

Dégradation significative de la santé financière liée à la crise sanitaire entre les exercices 2019 et 2020, générant un risque pour le maintien du milieu d'accueil.

Le nouveau dispositif tel que défini par le Gouvernement fera l'objet d'une communication détaillée en janvier prochain.

Afin de donner le temps nécessaire à la clôture des comptes 2020, à l'introduction des dossiers, les paiements interviendront en septembre 2020. Afin de faire face aux situations urgentes des modalités d'avance sont prévues.

Il s'agit donc bien d'interventions portant sur des pertes 2020 qui seront traitées en 2021

Initialement possible pour les fermetures survenues jusqu'au 24 juin sont réactivées pour couvrir la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 28 février 2021.

Les délais prévus dans la communication du 9 septembre ne sont donc plus d'application. Cette communication sera remplacée par en janvier prochain afin de préciser les modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif prévu par le Gouvernement.

**Pour toute situation urgente, nous vous invitons à adresser sans attendre un courriel à [celluledeveille@one.be](mailto:celluledeveille@one.be) ou à prendre contact par téléphone au 02/542 14 45.**